

UTM

RENDEMENT
TN/AC
30,69

LAIT/TONNE
3178

BŒUF/ACRE

COOPÉRATEUR	Kasko Cattle - Nate Hubbard	TYPE DE SOL	Sandy Loam	POPULATION	36 000
LIEU	Coaldale, AB	DRAINAGE	Unknown	RÉCOLTE PRÉCÉDENTE	Other
DOSSIER	146314	IRRIGATION	Yes	DATE DE SEMIS	05/20/2025
TYPE DE PARCELLE	Strip	LARGEUR DU RANG	15,00	DATE DE LA RÉCOLTE	10/04/2025
DIRECTEUR RÉGIONAL	aidan filipchuk-AB	DÉTAILLANT	P & H - WILSON SIDING		

MARQUE	VARIÉTÉ	POP. À	%	%	%	%	%	%	%	IVMSTD	>	NET	TONNES TONNES		LAIT	
		LA	MATIÈRE	PROTÉINE	FDA	FDN	AMIDON	LIGNINE	UNT				FDND 48	ÉN.		PAR
		RÉCOLTE	SÈCHE									LACT.	65 %	RÉEL		ACRE
MAIZEX	MZ2575DBR	36000	28,3	7	24,8	46,3	27,7	3,8	82	62		22,632	27,99	2968	23509,8	
MAIZEX	MS8270R	36000	28,1	6,7	24,1	43,9	28,9	3,3	86	68		28,357	35,32	3055	30320,5	
MAIZEX	MS8022R	36000	29,2	6,8	27,6	47,6	22,1	3,7	83	65		26,642	31,93	2857	26641	
MAIZEX	MS7822DBR	36000	27,4	5,9	29,8	51	18,9	4,2	81	62		26,377	33,69	2644	24409,4	
MAIZEX	MS7711R	36000	33,7	6,1	27,7	49,7	22,5	3,7	83	66		28,264	29,35	2883	28519,3	
PROVEN SEED	PV61180RIB	36000	31,6	6,6	23,7	42,9	31,6	3,3	85	65		26,043	28,84	3110	28347,4	
PROVEN SEED	PV62181SRIB	36000	26,5	6,9	28,6	50,8	18,7	3,7	80	60		23,208	30,65	2539	20623,9	
PROVEN SEED	PV61578SRR	36000	31,9	6,8	25,5	47,3	27,1	4	81	61		29,915	32,82	2949	30876,7	

PROVEN SEED	PV60474RIB	36000	38,1	7,3	22,1	40,6	35	3,4	85	63	25,639	23,55	3170	28446
THUNDER	TH4477GT	33700	36,5	7,1	25,2	46,9	29,3	4	83	65	27,664	26,53	3037	29405,7
THUNDER	TH4678RR	31300	27,8	7,3	23,6	44,3	26,3	3,4	84	64	28,851	36,32	2987	30162,2
PRIDE	A4848G2 RIB	32300	33,2	7,4	23,4	42,1	32	3,6	86	66	29,107	30,69	3178	32375,7
PRIDE	A4939G2 RIB	32000	30	7,1	24,5	45	30	3,3	84	64	25,034	29,21	3028	26530,9
PRIDE	AS1028G2 EDF RIB	30300	34,2	6,3	33	55,7	15,1	3,7	77	58	27,896	28,55	2326	22710,3
PRIDE	AS175G2 RIB	31000	33,3	7,1	22	41	33,3	3,3	88	70	28,398	29,85	3253	32332
DEKALB	EXP	28300	33,5	6,7	25,5	48,1	25,6	3,5	81	60	26,192	27,37	2834	25980,2
DEKALB	DKC31-85RIB	30700	31,1	7,2	24,1	44,2	30,2	3,6	84	63	27,573	31,03	3048	29414,4
DEKALB	DKC081-18RIB	36000	30	7	26,5	47,4	27,2	3,6	81	61	25,626	29,9	2877	25803,6
PIONEER	P7822AM	36000	34,2	7	29	50,7	26	3,8	78	57	26,756	27,38	2689	25181,1
DEKALB	DKC33-37RIB	36000	31,9	7,6	22,6	41,1	32,3	3,4	86	65	29,316	32,16	3172	32546,4
DEKALB	DKC36-48RIB	36000	28,7	7,3	22,2	40,9	32,3	3,2	85	63	26,308	32,08	3072	28286,1
DEKALB	DKC088-04RIB	36000	27,7	7,5	23	42,9	29,9	3,7	85	65	27,004	34,12	3064	28959
PIONEER	P8294AM	36000	28,8	7,9	30,9	53	14,4	4	77	56	24,898	30,26	2309	20121,3

MOYENNES DE LA PARCELLE 31,1 7 25,6 46,2 26,8 3,6 0 82,8 63 0 26,9 30,4 2915,2 27456,6

Toutes les commandes et les ventes sont assujetties aux conditions générales de vente de Semences PRIDE, lesquelles comprennent, entre autres, la limitation de garantie et de recours, ainsi que les restrictions concernant la zone agronomique et l'année de semis. De temps à autre, les conditions générales de vente peuvent faire l'objet de modifications, sans préavis. PRIDE® et son logo, P® et son logo, Advantage AcreMD, et Pride Advantage AcreMD et son logo sont des marques déposées de Ag Reliant Genetics Inc. Les caractéristiques des produits sont déterminées par PRIDEMD. Elles sont basées sur des comparaisons à d'autres produits PRIDE (et non à des produits de la concurrence) lors d'essais menés au champ par Semences PRIDE. Les résultats individuels peuvent varier. La performance peut varier d'un site à un autre, et d'une année à l'autre. Ce résultat peut ne pas être un indicateur des résultats que vous pouvez obtenir puisque les conditions locales de croissance, le sol et les conditions climatiques peuvent varier. Les producteurs devraient, dans la mesure du possible, évaluer les données obtenues à plusieurs endroits et sur plusieurs années.

TOUJOURS LIRE ET RESPECTER LES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un produit pesticide sans respecter les directives de l'étiquette constitue une violation de la loi fédérale. TOUTES LES FORMULATIONS de dicamba ou de glyphosate NE SONT PAS approuvées pour utilisation sur la culture avec les produits de soya Roundup Ready[®] Xtend[®]. N'UTILISER QUE DES PRODUITS SPÉCIFIQUEMENT ÉTIQUETÉS ET APPROUVÉS POUR DE TELLES UTILISATIONS. Contactez l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour toutes les questions concernant le statut d'homologation des produits herbicides dicamba, pour utilisation sur les soya Roundup Ready[®] Xtend[®] ou sur les produits avec la technologie XtendFlex[®]. La technologie Roundup Ready[®] Xtend[®] contient des gènes qui lui confèrent une tolérance au glyphosate. Les soya Roundup Ready[®] Xtend[®] contiennent des gènes qui leur confèrent la tolérance au glyphosate et au dicamba. Le glyphosate tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au glyphosate. Le dicamba tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au dicamba. Communiquez avec votre détaillant Bayer, consultez le Guide Bayer d'utilisation de la technologie, appelez le service d'assistance technique au 1-888-283-6847 pour connaître les programmes recommandés de suppression des mauvaises herbes sous le système de culture Roundup Ready[®] Xtend. RIB Complete[®], Roundup Ready[®] Xtend[®], Roundup Ready[®] Yield[®], Roundup Ready[®], SmartStax[®], VT Double PRO[®] et XtendFlex[®] sont des marques déposées du groupe Bayer. Utilisés sous autorisation. LibertyLink[®] et le dessin de la goutte d'eau sont des marques de commerce de BASF. Utilisés sous autorisation. Herculex[®] est un produit de Dow AgroSciences LLC. Utilisé sous autorisation. Bayer CropScience est membre de CropLife Canada. Bayer est membre du groupe Excellence Through Stewardship (ETS). Les produits Bayer sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'ETS et à la politique de Bayer concernant la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les cultures de base. L'importation de ces produits a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés de systèmes de réglementation compétents. Toute récolte ou matière obtenue à partir de ces produits ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produit pour confirmer, auprès de leurs manutentionnaires de grains, la politique de ces derniers relativement à l'achat de ces produits. Excellence Through Stewardship[®] est une marque déposée d'Excellence Through Stewardship.

